

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Réunion ordinaire du mardi 14 septembre 2021**

L'an deux mil vingt et un le quatorze du mois de septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes « La Jaulerie » à Assais-les-Jumeaux, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**24 présents + 3 pouvoirs (27 votes) :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Dominique GUILBOT, Sylvie NOBLET-HORTET, Gaëtan GARREAU, Mattieu MANCEAU, Frédérique DAMBRINE, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jérôme GLORIAU, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL

**3 pouvoirs :**

- ✓ Jacky JOZEAU a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Micheline REAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

**Excusés :** Maryse BARIGAULT, Jacky JOZEAU, Micheline REAU

**Jean-Claude LAURANTIN a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Mercredi 08 septembre

## **CLECT**

### **Approbation du rapport de la CLECT**

- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- Valide le rapport de la CLECT tel que joint en annexe de la présente délibération
- Demande aux 9 communes membres de valider par délibérations concordantes ce rapport.
- Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

A Airvault, le 14 septembre  
Le Président.

AR-Préfecture

079-200041416-20210929-423-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29-09-2021

Publication le : 29-09-2021

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48

## Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021 à 18h30 à la Mairie d'Airvault, sous la présidence d'Olivier FOUILLET.

Étaient présents (avec voix délibérative) : Olivier FOUILLET, Pascal BIRONNEAU, Daniel ROBERT, Monique NOLOT, Jacques ROY, Françoise RICHARD, Hélène MARSAULT, Jean-Claude LAURANTIN

Étaient présents (sans voix délibérative) : Frédérique DAMBRINE, Dominique GUILBOT, Viviane CHABAUTY

Était absent : Gérard CHABAUTY

### Rappel des bases fiscales prises en compte dans les attributions de compensation :

	CFE	CVAE	IFER	TASCOM	TATFNB	Compensation part salaires	Réduction fraction recettes	Total
<b>Airvault</b>	658 386	300 117	184 480	63 464	5 901	215 059	1 801	1 429 208
<b>Assais-les-Jumeaux</b>	20 892	11 653	290 962	0	1 041	6 966	49	331 563
<b>Availles-Thouarsais</b>	1 579	4 143	0	0	189	1 182	127	7 220
<b>Boussais</b>	2 601	1 057	0	0	122	926	0	4 706
<b>Le Chillou</b>	665	1 279	3 208	0	101	2 149	42	7 444
<b>Irais</b>	2 938	4 502	756	0	65	3 791	19	12 071
<b>Louin</b>	57 737	11 369	2 679	0	186	9 028	0	80 999
<b>Maisontiers</b>	630	968	914	0	0	99	0	2 611
<b>Saint-Loup-Lamairé</b>	27 144	44 286	2 143	0	1 138	48 099	953	123 763
<b>Total</b>	772 572	379 374	485 142	63 464	8 743	287 299	2 991	1 999 585

A ces bases doivent se rajouter les transports scolaires pris en charges par les communes vers les équipements communautaires (piscines, médiathèque, salle de sport du Cébron) durant l'année scolaire 2020-2021. A ce titre, les dépenses pour la commune d'Assais-les-Jumeaux s'élèvent à 114 €, et celles de Louin à 114 €. Les autres communes ne sont pas concernées.

De plus, en 2017, année avant le transfert de la compétence, la cotisation GEMAPI au SIVU de la Vallée de la Dive concernant la commune d'Assais-les-Jumeaux s'élève à 5 399 € et doit être payée par la CCAVT. Il a été acté en 2018 de la déduire des attributions de compensation et de figer ce montant pour les attributions de compensation des années suivantes.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des éléments à prendre en compte dans les attributions de compensation définitives 2021 :

	Produits à intégrer	Charges transférées	Montant transports scolaires	GEMAPI	Total AC 2021
<b>Airvault</b>	1 429 208	/	/		1 429 208
<b>Assais-les-Jumeaux</b>	331 563	/	114	5 399	326 278
<b>Availles-Thouarsais</b>	7 220	/	/		7 220
<b>Boussais</b>	4 706	/	/		4 706
<b>Le Chillou</b>	7 444	/	/		7 444
<b>Irais</b>	12 071	/	/		12 071
<b>Louin</b>	80 999	/	114		81 113
<b>Maisontiers</b>	2 611	/	/		2 611
<b>Saint-Loup-Lamairé</b>	123 763	/	/		123 763
<b>Total</b>	1 999 585	0	228	5 399	1 994 414

Récapitulatif des mensualités en 2021 :

	Mensualité de janv. à nov. 2021	Mensualité décembre 2021	Total
<b>Airvault</b>	119 100,66	119 100,74	1 429 208
<b>Assais-les-Jumeaux</b>	27 630,25	22 345,25	326 278
<b>Availles-Thouarsais</b>	601,67	601,63	7 220
<b>Boussais</b>	392,17	392,13	4 706
<b>Le Chillou</b>	620,33	620,37	7 444
<b>Irais</b>	1 005,92	1 005,88	12 071
<b>Louin</b>	6 749,92	6 863,88	81 113
<b>Maisontiers</b>	217,58	217,62	2 611
<b>Saint-Loup-Lamairé</b>	10 313,58	10 313,62	123 763
<b>Total</b>	166 632,08	161 461,12	1 994 414

#### Répartition de l'IFER – Fiscalité éoliennes terrestres

M. le Président souhaite rappeler qu'une convention de répartition de l'IFER sur la fiscalité des éoliennes terrestres a été mise en place depuis 2017 entre la CCAVT et les communes (8 communes sur 9 ont délibéré favorablement, exceptée Saint-Loup-Lamairé). Elle indique qu'à titre de compensation financière, la CCAVT reverse à chaque commune sur laquelle sont implantées des éoliennes, 50% du montant de l'IFER (fiscalité des éoliennes) relevant de la commune concernée.

La répartition des IFER sur la fiscalité des éoliennes terrestres s'est faite telle qu'indiquée ci-dessous :

Communes	Montants 2017	Montants 2018	Montants 2019	Montants 2020
Airvault (Tessonnière)	25 641 €	25 883,50 €	26 230 €	26 507 €
Maisontiers	17 094 €	17 255,50 €	17 486,50 €	17 671,50 €
Availles-Thouarsais	41 440 €	41 832 €	42 392 €	42 840 €
Irais	10 360 €	10 458 €	10 598 €	18 360 €
<b>Total</b>	<b>94 535 €</b>	<b>95 429 €</b>	<b>96 706,50 €</b>	<b>105 378,50 €</b>

Pascal BIRONNEAU demande s'il sera possible d'avoir l'évolution des produits fiscaux par commune depuis plusieurs années.

M. le Président lui répond que les services de la CCAVT prendront contact avec ceux de l'administration fiscale pour avoir ces éléments et les transmettront dès qu'ils auront un retour de leur part.

Pascal BIRONNEAU demande s'il est possible de revoir les attributions de compensation suite à des évolutions positives depuis 2017 pour certaines communes.

M. le Président lui répond que bien que la CCAVT a un résultat annuel excédentaire depuis 2017, au vu des annonces des produits fiscaux pour 2021, il est prévisible d'avoir une régression des résultats pour cette année, il n'est donc pas envisageable de les revoir.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres de la CLECT valident l'ensemble de ce rapport.

Fait à Airvault, le 02 septembre 2021.

AR-Préfecture

079-200041416-20210929-423-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29-09-2021

Publication le : 29-09-2021

Le

OI Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48